



Aux parents d'élèves de 3^{ème}

- E R R A T U M -

Information du Principal sur le stage en entreprise

- Le stage d'observation, d'une durée de 5 jours consécutifs, a pour objectif principal de faire découvrir aux élèves le monde de l'entreprise.
- En 2023-2024, le stage, pour les élèves de 3^{ème} du Collège Jean Racine, se déroulera :
 - OU** ➤ **Du Lundi 18 Décembre 2023 au Vendredi 22 Décembre 2023**
 - **Du Mardi 19 Décembre 2023 au Samedi 23 Décembre 2023**
- Durant leur stage, les élèves pourront recevoir la **visite** de l'un de leurs professeurs.
- Les élèves devront rédiger un **rapport de stage** (et le saisir sur traitement de texte), mais selon le nouveau modèle à télécharger sur le site du Collège. Ce rapport ne sera pas évalué à l'écrit mais devra être apporté au moment de l'oral blanc, le vendredi 01/02/2024. La note de cette prestation sera intégrée au bulletin dans « Parcours Avenir ».
- Dès à présent, les élèves de 3^{ème} sont invités à rechercher un employeur susceptible de les accueillir. Parallèlement, ils téléchargeront la **convention de stage** (sur le site du Collège) à imprimer en 3 exemplaires. Cette convention, signée par l'élève et ses parents et par l'employeur, devra être retournée au Professeur Principal pour le Lundi 27 Novembre au plus tard.
- A noter :
 - 1) Le stage ne pourra pas s'effectuer en milieu scolaire, ni en milieu hospitalier, ni à l'étranger.
 - 2) Les élèves âgés de moins de 14 ans sont autorisés à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé.
- Au cours du 1^{er} trimestre, le professeur principal et le professeur de Technologie apporteront aux élèves toutes les informations qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement du stage.

Philippe LUMAT
Principal